



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour session 15 mars 2021

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Vente pour défaut de paiement de taxe
 - 4.2 Embauche au poste de coordonnateur des travaux publics/inspection
 - 4.3 Embauche au poste de responsable des travaux publics/périmètre urbain
 - 4.4 Avis de motion – Projet de règlement 360-2021 (gestion contractuelle)
 - 4.5 Dépôt – Projet de règlement 360-2021 (gestion contractuelle)
 - 4.6 Avis de motion – Projet de règlement 361-2021 (tarifs service municipaux)
 - 4.7 Dépôt – Projet de règlement 361-2021 (tarif de services municipaux)
 - 4.8 Entente – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Vitalisation du Fonds régions et ruralité
 - 4.9 Demande du Réseau des femmes élues de Lanaudière
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Adoption – Règlement 350-1-2021 (modif. limite de vitesse)
 - 7.2 Requête pour l'entretien d'un chemin privé (chemin des Campagnols)
 - 7.3 Mandat d'ingénierie (travaux sur la rue Allard)
 - 7.4 Projet Soutien 2021 (travaux sur la rue Allard)
 - 7.5 Entente intermunicipale (travaux sur le chemin de la Rivière)
 - 7.6 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2021 (PPA-CE)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Avis de motion – Projet de règlement 336-1-2021 (modif. renaturalisation des rives)
 - 8.2 Dépôt – Projet de règlement 336-1-2021 (modif. renaturalisation des rives)
 - 8.3 Avis de motion – Projet de règlement 362-2021 (épandage de fertilisants)
 - 8.4 Dépôt – Projet de règlement 362-2021 (épandage de fertilisants)
 - 8.5 Adoption – Règlement 358-1-2021 (modif. emprunt Pont-Barrage)
 - 8.6 Mandat d'ingénierie (demande de CA de l'environnement Projet Pont-Barrage)
 - 8.7 Gestion du Lac Maskinongé (achat de bouées)
 - 8.8 Gestion du Lac-Maskinongé (embauche d'une coordonnatrice)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Nomination d'une inspectrice
 - 10.2 Demande d'usage conditionnel au 230, chemin des Œillets
 - 10.3 Demande d'usage conditionnel au 1211, chemin du Lac-Thomas
 - 10.4 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (février)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Projet en persévérance scolaire (CREVALE) - Mandat Isabelle Marleau
 - 11.2 Projet Skate Parc – Mandat Chantale Dufort
 - 11.3 Nomination d'un comité Adhoc – Projet site récréotouristique au 531 rue Principale
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.